



## CALENDRIER DES AUDIENCES

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

#### Calendrier 2026 des audiences de référés

Tous les jeudis de l'année à 09 heures 00  
sauf les : 14 mai, 11 juin 6, 13 et 20 août, 24 décembre.

#### Calendrier 2026 des audiences des chambres contentieuses

Le placement des affaires nouvelles s'effectue devant la chambre du mardi à 14 h 30 (quelle que soit la nature de l'assignation)

#### Chambre du LUNDI – *droit de la concurrence/consommation/distribution*

Tous les lundis de l'année à 14 heures (mise en état), à partir de 14 heures 45 (plaideoiries)

sauf : 6,20 et 27 avril, 25 mai, 9 juin, du 6 juillet au 24 août, 21 et 28 décembre.

#### Chambre du MARDI – *recouvrement rapide, contentieux caisses*

Tous les mardis de l'année à 14 heures (mise en état), à 14 heures 30 (affaires nouvelles), à partir de 15 heures 00 (plaideoiries)

sauf : 21 et 28 avril, du 7 juillet au 25 août, 22 et 29 décembre.

#### Chambre du MERCREDI – *droit financier*

Tous les mercredis de l'année à 14 heures (mise en état), à partir de 14 heures 45 (plaideoiries)

sauf : 22 et 29 avril, du 8 juillet au 27 août, 11 novembre, 23 et 30 décembre.

**Chambre du JEUDI – *droit des sociétés/droit des contrats spéciaux***

Tous les jeudis de l'année à 14 heures (mise en état), à partir de 14 heures 45 (plaideries)

sauf les : 23 et 30 avril, 14 mai, 11 juin, du 9 juillet au 27 août, 24 et 31 décembre.

Calendrier 2026 des audiences des chambres de procédures collectives

Le placement des affaires nouvelles sur assignation s'effectue devant la chambre contentieuse du mardi (quelle que soit la nature de l'assignation) – Voir rubrique "Calendrier 2026 des audiences des chambres contentieuses".

### **Chambre du MARDI**

---

Tous les mardis de l'année, sauf : 28 avril, du 4 au 18 août, 22 et 29 décembre.

### **Chambre du JEUDI**

---

Tous les jeudis de l'année, sauf : 30 avril, 14 mai, 11 juin, du 6 au 20 août, 24 et 31 décembre.